

Article 27

La culture sous toutes ses coutures



Tu as souvent eu l'envie d'aller au théâtre, voir un ballet ou simplement découvrir des choses différentes, mais tu te dis que c'est hors de prix...

Il existe pourtant "l'article 27" ! Il peut te permettre d'avoir accès à toutes sortes d'événements culturels à prix très démocratiques !

La Culture pour tous ...

Nous devrions tous avoir accès à la culture, quelle que soit notre situation sociale et/ou économique. C'est le but que s'est fixé "Article 27", une association qui a vu le jour suite à la rencontre de quelques artistes, qui voulaient lutter contre les inégalités qui sont un frein pour avoir accès à la culture.

D'où vient "l'article 27" ?

L'association est née en février 1999 à Bruxelles, avec comme référence ambitieuse, l'article 27 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme : "Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent". La culture est donc un droit pour tous, un droit pour lequel se bat "Article 27".

Article 27, oui mais pour qui ?

Idéalement, l'action de l'asbl "Article 27", vise toute personne bénéficiant d'une aide à l'insertion sociale et/ou professionnelle. Concrètement, les fonds de l'association sont actuellement insuffisants pour atteindre l'ensemble des personnes concernées par la pauvreté. L'initiative d'Article 27 s'adresse donc à toute personne étant inscrite dans l'une des associations conventionnées avec Article 27.

1,25 €, et la culture est à nous !

Si tu remplis les conditions, c'est auprès d'un organisme social partenaire d'Article 27, que tu peux recevoir le(s) ticket(s) "Article 27". Une fois ton ticket en poche, il suffit de te présenter au guichet de l'organisateur de la manifestation, et en échange de ton ticket "Article 27" et d'un montant 1,25 €, tu recevras ta place pour l'évènement.

Ai-je accès à toutes les activités culturelles ?

Pour t'informer sur les différentes activités qui te sont accessibles, rends-toi simplement sur le site Internet de l'association "Article 27" pour connaître la liste des organisateurs de spectacles qui collaborent au projet "Article 27". www.article27.be

Article 27, c'est aussi...

Article 27, ce n'est pas qu'une aide financière, c'est aussi une foule d'autres services tels que des animations autour de la culture, des modules d'initiation aux arts contemporains, etc. à destination tantôt des publics, tantôt des travailleurs sociaux ou culturels.



Plus d'info

Pour plus d'informations, tu peux t'adresser au siège social d'Article 27 ou à l'une de ses cellules locales. Tu trouveras les coordonnées sur www.article27.be

070 233 444
www.inforjeunes.be

